

Les subsides

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et observations est maintenant terminée.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Français]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Paproski): En conformité de l'article 66 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy)—Le cabinet—Le code d'éthique—a) Les activités de l'épouse du ministre. b) La lettre du premier ministre aux ministres; l'honorable député de Spadina (M. Heap)—Le logement—a) Le financement des programmes. b) La prolongation des programmes de 1985. Le financement provisoire; l'honorable députée de Scarborough-Centre (M^{me} Browes)—La Société canadienne des postes—La livraison à domicile par l'entreprise privée.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT—LE LIBRE-ÉCHANGE CANADO-AMÉRICAIN—LA SUPPRESSION DES DROITS COMPENSATEURS

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Riis:

Que la Chambre exhorte le gouvernement à ne pas entreprendre de négociations sur le libre-échange avec le gouvernement des États-Unis à moins que ce dernier ne supprime les droits compensatoires en vigueur et ne garantisse qu'on n'appliquera pas de tels droits à l'avenir, étant donné qu'on menace actuellement d'appliquer des droits compensatoires américains dans l'industrie du bois d'oeuvre où le libre-échange existe déjà.

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre d'État (Forêts)): Monsieur le Président, c'est avec un grand plaisir que je participe à ce débat sur un aspect essentiel du commerce, le commerce d'une denrée extrêmement importante, comme plusieurs députés l'ont souligné aujourd'hui.

Cette motion montre bien que le Nouveau parti démocratique ne comprend pas la nécessité de faire progresser nos négociations commerciales bilatérales avec nos voisins du Sud. La menace bien réelle qui plane depuis quelques jours sur nos exportations de bois d'oeuvre qui risquent de faire l'objet de droits compensateurs prouve pourquoi il est absolument essentiel de poursuivre nos pourparlers avec les États-Unis. Il s'agit de nous garantir l'accès à un marché qui absorbe 76 p. 100 de toute notre production de bois d'oeuvre. Voilà pourquoi nous sommes tellement déterminés à aller de l'avant. Nous voulons, dans la mesure du possible, éviter les conséquences de la montée du protectionisme aux États-Unis.

● (1600)

Comme mon collègue, le ministre du Commerce extérieur (M. Kelleher) l'a déjà mentionné, je tiens à souligner que, jusqu'ici, les États-Unis n'ont pas encore imposé de droits compensateurs sur le bois d'oeuvre. Il a été question d'un danger

imminent et de chiffres de \$53.65 ou de 29 p. 100. N'oublions pas que, pour le moment, rien encore n'a été fait.

Je m'intéresse à la question du bois d'oeuvre depuis aussi longtemps que quiconque ici à la Chambre. Non seulement me suis-je efforcé depuis dix-huit mois avec mes collègues du cabinet d'assurer l'accès de ce grand marché à nos producteurs de bois d'oeuvre, mais j'ai aussi déjà été ministre d'un gouvernement provincial. J'ai travaillé très fort à cette époque en collaboration avec d'autres Canadiens pour essayer de faire la même chose lorsque la question des droits compensateurs s'est posée pour la première fois, en 1982. À ceux qui croient que les choses ne vont pas aussi bien qu'elles le devraient, je conseille de demander aux ministres et aux représentants du secteur industriel qui étaient alors présents quelle question particulièrement importante pour les intérêts du Canada a été le mieux défendue. Je puis dire aux députés que les conférences, les communications et les échanges avec le secteur industriel et avec les gouvernements provinciaux se sont nettement améliorés depuis que j'ai eu à m'occuper du même genre de problème en tant que ministre provincial.

Je tiens à signaler maintenant deux ou trois faits importants pour le débat dont nous sommes saisis. D'abord et bien que beaucoup d'échanges se fassent entre le Canada et les États-Unis et, en fait, que les États-Unis dépendent du Canada pour de nombreux produits d'utilité courante, les États-Unis demeurent un pays souverain. Nous ne sommes pas encore en mesure de dicter aux Américains comment ils devraient administrer leur loi des recours en matière commerciale. Elle existe et ils peuvent l'utiliser comme bon leur semble. Les États-Unis sont un pays souverain. Nous ne pouvons pas dire au Congrès comment rédiger les lois américaines. Le Congrès va agir comme il l'entend. Il va présenter le projet de loi qui lui semble s'imposer.

Le deuxième fait, c'est que l'État américain n'est pas organisé comme le nôtre. Il se compose du gouvernement d'un côté et du Congrès de l'autre, celui-ci étant indépendant du gouvernement. Ce fait là est important, parce qu'il conduit au troisième fait. C'est-à-dire que, généralement parlant, le gouvernement est connu pour son opposition au protectionnisme où qu'il se trouve, par exemple au Congrès américain, mais que ce protectionnisme existe toujours, et qu'il menace toujours le secteur canadien du bois d'oeuvre. Nous ne le nions pas. C'est une chose dont nous sommes au courant depuis longtemps.

Pour ce qui concerne le bois d'oeuvre, les députés ne connaissent que trop bien l'acuité des mesures protectionnistes américaines ayant pour but de nous restreindre l'accès à un marché d'un montant bien supérieur à trois milliards de dollars, suivant les évaluations. Il ne s'agit pas du tout de menace nouvelle. Ces dernières années, nos exportations de bois ont fait l'objet de deux enquêtes de la part de la Commission du commerce international des États-Unis et, en plus, d'une troisième, d'une extraordinaire complexité, de la part du département du Commerce. Ni l'une ni l'autre de ces enquêtes effectuées par des organismes américains au titre de la législation américaine n'ont apporté la moindre preuve du mythe persistant d'après lequel les exportations canadiennes de bois d'oeuvre seraient subventionnées. Elles ont conclu toutes les deux qu'il n'y avait pas de subvention, et que les pratiques canadiennes étaient